REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ANTIBES JUAN LES PINS, organise les 7 et 8 juillet 2018, avec le concours de la ville de LEVENS une compétition automobile régionale, en doublure de la 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS, dénommée :

1ère COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE LEVENS

Organisateur technique

Nom : TEAM AUTO RACING LEVENSOIS
Adresse : 43 chemin du vignal 06670 LEVENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Cette épreuve compte pour :

- Le challenge des véhicules historiques de la Ligue du Sport Automobile PACA.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N° 38 et sous le Permis d'Organisation N°325 en date du 19/04/2018.

1.1P. OFFICIELS

Idem 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Lundi 2 juillet 2018.

Vérifications administratives : Samedi 7 juillet 2018 de 14h30 à 19h00 devant l'école maternelle « Les oliviers », 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Vérifications techniques : samedi 7 juillet 2018 de 14h45 à 19h15 devant l'école maternelle « Les oliviers », 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Samedi 7 juillet 2018.à 20h30.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le samedi 7 juillet 2018 à 18 heures Ecole maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Briefing Commissaires : Voir règlement particulier de la 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

Essais chronométrés le : samedi 7 juillet 2018 de 8h30 à 12h00.

Briefing pilotes : Briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives contre émargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Idem 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

Départ 1ère montée à partir de : 14h00
Départ 2ème montée à partir de : 16h35
Départ 3ème montée à partir de : 17h35

Les horaires sont donnés à titre indicatifs. Les horaires définitifs seront communiqués par voie d'affichage sur le panneau officiel. Ces horaires seront modifiés en fonction du nombre de concurrents de la 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

Affichage des résultats provisoires : Idem 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

Remise des prix : Idem 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Conforme à la règlementation FFSA.

Le nombre de voitures admises est fixé à 20.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes ***aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").***

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.
Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.
Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Les publicités (obligatoire et optionnelle) seront précisées par additif ultérieur.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

ARTICLE 7P. PARCOURS

La 1ère COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE LEVENS se déroule sur la M19 dans le sens Duranus – Levens. La course se déroulera en 3 montées.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de la 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS, sauf les frais de participation qui sont fixés à 210€ réduits à 150€ avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : Idem 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Idem 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.6P. Briefing aux pilotes

Briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives contre émargement.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.
Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.
Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, sans division de classe
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic qui ne figurera pas au classement VHC.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés recevront une coupe.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix aura lieu avant celle de la 3ème Course de Côte Régionale de LEVENS.